

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31



Date d'impression : 2.09.2015

Version : 1.0 (FR)

Révision : 01.06.2015

**SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/
l'entreprise**

1.1 Identificateur de produit

Nom du produit: Ciment à prise rapide

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Pas d'informations pertinentes disponibles.

Emploi de la substance / de la préparation: Mortier à prise rapide à base de ciment.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Producteur/fournisseur:

Knauf S.C.S.
Rue du Parc Industriel, 1
B-4480 Engis
Tel +32 (0)4 273.83.11
Fax +32 (0)4 273.83.30
E-mail : technics@knauf.be

Service chargé des renseignements:

Knauf Technical Competence Center
E-mail : technics@knauf.be
Tel +32 (0)4 273.83.02 (pendant les heures de bureau)
Fax +32 (0)4 273.83.30

1.4 Numéro d'appel d'urgence:




N° d'urgence européen : 112

SECTION 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Critères Règlement CE 1272/2008 (CLP) :

-  Attention, Skin Irrit. 2, Provoque une irritation cutanée.
-  Danger, Eye Dam. 1, Provoque des lésions oculaires graves.
-  Attention, STOT SE 3, Peut irriter les voies respiratoires

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

2.2 Éléments d'étiquetage

Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Pictogrammes de danger



Mention d'avertissement

Danger.

Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage

Ciment Portland.

Mentions de danger

H315 Provoque une irritation cutanée.

H318 Provoque des lésions oculaires graves.

H335 Peut irriter les voies respiratoires.

Mentions de danger particulières pour l'homme et l'environnement

Non applicable.

Conseils de prudence

P102 Tenir hors de portée des enfants.

P261 Éviter de respirer les poussières.

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

P501 Éliminer le contenu / le récipient conformément aux prescriptions locales / régionales / nationales / internationales.

2.3 Autres dangers

Réaction alcaline du mélange au contact de l'humidité. Il convient d'en tenir compte lors de la mise en œuvre, en évitant par exemple des contacts prolongés avec la peau ou en portant des gants de protection.

Résultats des évaluations PBT et vPvB

PBT: Non applicable.

vPvB: Non applicable.

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

Caractérisation chimique: Mélanges

Description

Mortier sec à base de ciment, de matières de charge telles le sable de quartz et la poudre de calcaire, et de liants tels l'éther cellulosique et un copolymère acétate de polyvinyle.

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Composants dangereux

CAS: 65997-15-1 Ciment Portland $\geq 20\%$
EINECS: 266-043-4



Eye Dam. 1, H318;



Skin Irrit. 2, H315; STOT SE 3, H335

Autres substances contenues

Non applicable.

Indications complémentaires

Voir le point 16 pour le texte relatif aux mentions de danger.

Remarque:

L'indication de danger « Irritant » ne s'applique pas à la poudre sèche, seulement après contact avec de l'eau ou de l'humidité (réaction alcaline). Faible teneur en chromate conformément au règlement UE (REACH). Voir le point 8 pour les substances ayant une valeur limite au niveau de l'exposition sur le lieu de travail.

SECTION 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Remarques générales:

Enlever immédiatement les vêtements contaminés et les éliminer de manière sûre.

Après inhalation:

Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. (P304+340).

Après contact avec la peau:

Laver abondamment à l'eau et au savon. (P302+352b)

En cas d'irritation cutanée, consulter un médecin. (P332+P313)

Après contact avec les yeux:

Rincer les yeux en maintenant les paupières ouvertes pendant quelques minutes sous l'eau courante et consulter un médecin.

Après ingestion:

Rincer la bouche et boire beaucoup d'eau. Ne pas provoquer de vomissements et consulter immédiatement un médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Contact avec les yeux: provoque des lésions oculaires graves.

Irritant pour les voies respiratoires et la peau.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'autres informations importantes disponibles.

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

Remarques générales:

Le produit n'est pas combustible. Prendre en compte les points suivants en cas d'incendie à proximité.

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction:

Adapter les mesures d'extinction d'incendie à l'environnement.

Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité: Néant.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Pas d'autres informations importantes disponibles.

5.3 Conseils aux pompiers

Équipement spécial de sécurité: Pas de mesures particulières.

Autres indications:

Le produit n'est pas combustible.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Porter des vêtements de protection individuelle.

Prévoir une aération suffisante.

Ne pas respirer la poussière.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:

Éviter la propagation dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Ramasser mécaniquement et à sec en évitant la formation de poussière.

6.4 Référence à d'autres sections

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7. Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8. Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Éviter le contact avec les yeux et la peau.

Éviter la formation de poussière.

Ne pas respirer la poussière.

Prévoir une bonne ventilation/absorption de la poussière sur le lieu de travail.

Se laver soigneusement après manipulation. (P264)

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. (P362)

Préventions des incendies et des explosions: Pas de mesures particulières.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage

Stockage uniquement dans le conditionnement d'origine.

Indications concernant le stockage commun :

Ne pas stocker le produit avec des acides.

Autres indications sur les conditions de stockage:

Stocker et au sec dans des fûts hermétiquement fermés.

Classe de stockage selon le VCI: 13 (solides non-inflammables)

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Pas d'autres informations importantes disponibles.

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:

CAS : 65997-15-1 Ciment Portland ≥ 20%

AGW 5 mg/m³ E

DFG

Remarque : A = fraction alvéolaire, E = fraction inhalable

Remarques supplémentaires:

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

8.2 Contrôles de l'exposition

Mesures générales de protection et d'hygiène:

Éviter le contact avec les yeux et la peau.

Protéger préventivement la peau en appliquant une crème de protection.

Nettoyer soigneusement la peau après le travail et avant les pauses.

Ne pas manger, boire ou fumer pendant le travail.

Protection respiratoire: En cas de développement de poussière, porter le masque respiratoire à filtre FFP2.

Protection des mains: Gants de protection. Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / au mélange. Choisir le matériau des gants en fonction du temps de pénétration, des taux de perméation et de la dégradation. Utiliser un produit de nettoyage et de soin des mains après avoir porté les gants.

Matériau des gants : Gants coton de nitrile.

Temps de pénétration du matériau des gants : Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

Protection des yeux: Lunettes à protection latérale.

Protection du corps: Vêtements de travail protecteurs.

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Indications générales

Aspect:

Forme:	Poudre
Couleur:	Gris
Odeur :	Inodore
Seuil olfactif:	Non déterminé.
Valeur du pH:	Suspension aqueuse à 1000 g/l : pH = env. 12
Changement d'état :	
Point de fusion:	Non applicable.
Point d'ébullition:	Non applicable.
Point d'éclair :	Non déterminé.
Inflammabilité (solide, gazeux):	Non déterminé.
Température d'inflammation:	Non applicable.
Température de décomposition:	~ 150 °C
Auto-inflammation:	Le produit ne s'enflamme pas spontanément.
Danger d'explosion:	Le produit n'est pas explosif.
Pression de vapeur:	Non applicable.
Densité:	Non déterminé.
Densité apparente :	1300-1500 kg/m ³
Densité relative :	Non déterminé.
Densité de vapeur :	Non déterminé.
Vitesse d'évaporation :	Non déterminé.
Solubilité dans/miscibilité avec l'eau:	~ 1,5% à 20 °C
Coefficient de partage (n-octanol/eau):	Non déterminé.
Viscosité:	
Dynamique:	Non déterminé.
Cinématique:	Non déterminé.

9.2 Autres informations : Pas d'autres informations importantes disponibles.

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité : Stable en conditions normales.

10.2 Stabilité chimique

Décomposition thermique/conditions à éviter:

Pas de décomposition en cas de stockage et de manipulation conformes. Éviter l'action de l'humidité.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses : Aucune réaction dangereuse connue.

10.4 Conditions à éviter : Éviter l'action de l'humidité.

10.5 Matières incompatibles: Acides.

10.6 Produits de décomposition dangereux:

Pas de produits de décomposition dangereux connus.

SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë :

Pas d'informations pertinentes disponibles.

Effet primaire d'irritation:

Corrosion cutanée/irritation cutanée :

Irritant pour la peau et les muqueuses.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire :

Très irritant avec des risques de lésions oculaires graves.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée :

Aucun effet de sensibilisation connu.

Information toxicologiques complémentaires:

Les poussières peuvent provoquer une irritation des voies respiratoires supérieures.

L'inhalation prolongée et répétée de la poussière peut provoquer des lésions des voies respiratoires.

L'ingestion de quantités importantes peut provoquer une irritation de l'appareil digestif.

En cas de contact prolongé avec la peau, le produit peut provoquer des lésions graves dues à l'humidité de la peau.

SECTION 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Toxicité aquatique: Pas d'autres informations importantes disponibles.

12.2 Persistance et dégradabilité : Pas d'autres informations importantes disponibles.

12.3 Potentiel de bioaccumulation : Pas d'autres informations importantes disponibles.

12.4 Mobilité dans le sol : Pas d'autres informations importantes disponibles.

Autres indications écologiques: Néant.

Effets écotoxiques : pas de données existantes. Respecter les directives locales en matière d'épuration.

Indications générales:

Éviter la propagation du produit non dilué ou en grandes quantités dans les eaux ou les canalisations.

12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB

PBT: Non applicable.

vPvB: Non applicable.

12.6 Autres effets néfastes : Pas d'autres informations importantes disponibles.

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

13 Méthodes de traitement des déchets

Recommandation: Évacuation conformément aux prescriptions légales en vigueur.

Catalogue européen des déchets :

17 09 04 déchets de construction et de démolition en mélange autres que ceux visés aux rubriques 17 09 01, 17 09 02 et 17 09 03

Emballages non nettoyés:

Recommandation:

Les emballages contaminés doivent être vidés au maximum et peuvent alors, après nettoyage adéquat, faire l'objet d'une récupération.

SECTION 14: Informations relatives au transport

14.1 No ONU

ADR, IMDG, IATA Néant.

14.2 Nom d'expédition des Nations unies

ADR, IMDG, IATA Néant.

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

ADR, IMDG, IATA Néant.

Classe

14.4 Groupe d'emballage

ADR, IMDG, IATA Néant.

14.5 Dangers pour l'environnement:

Non applicable.

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur :

Non applicable.

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC :

Non applicable.

"Règlement type" de l'ONU:

Non applicable.

SECTION 15: Informations réglementaires

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Prescriptions nationales:

Classe de pollution des eaux:

Classe de pollution des eaux 1 (VwVwS Allemagne 17.05.1999): Peu polluant.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique:

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31



SECTION 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

Phrases pertinentes :

H315 Provoque une irritation cutanée.
H318 Provoque des lésions oculaires graves.
H335 Peut irriter les voies respiratoires.

Service établissant la fiche technique:

Knauf S.C.S., Rue du Parc Industriel, 1 B-4480 Engis

Système d'information sur les substances dangereuses de l'association professionnelle allemande de la construction

Code produit selon GISBAU (GISCODE):

ZP1

Contact:

Service de renseignements techniques (voir point 1)

Acronymes et abréviations:

ADR: Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route.
CAS: Service des résumés analytiques de chimie (division de la Société Chimique Américaine).
CLP: Classification, Etiquetage, Emballage.
DNEL: Niveau dérivé sans effet.
EINECS: Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes.
GefStoffVO: Ordonnance sur les substances dangereuses, Allemagne.
GHS: Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques.
IATA: Association internationale du transport aérien.
IATA-DGR: Réglementation pour le transport des marchandises dangereuses par l'
ICAO: Organisation de l'aviation civile internationale.
ICAO-TI: Instructions techniques par l'
IMDG: Code maritime international des marchandises dangereuses.
INCI: Nomenclature internationale des ingrédients cosmétiques.
KSt: Coefficient d'explosion.
LC50: Concentration létale pour 50 pour cent de la population testée.
LD50: Dose létale pour 50 pour cent de la population testée.
LTE: Exposition à long terme.
PNEC: Concentration prévue sans effets.
RID: Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises dangereuses.
STE: Exposition à court terme.
STEL: Limite d'exposition à court terme.
STOT: Toxicité spécifique pour certains organes cibles.
TLV: Valeur de seuil limite.
TWATLV: Valeur de seuil limite pour une moyenne d'exposition pondérée de 8 heures par jour. (Standard ACGIH)
OEL: European threshold limit value
VLE: Threshold Limiting Value.
WGK: Classe allemande de danger pour l'eau.
TSCA: United States Toxic Substances Control Act Inventory
DSL: DSL - Canadian Domestic Substances List